

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 21 décembre 2017

DCM N° 17-12-21-19

**Objet : Constatation de la désaffectation et décision de déclassement de 52 emplacements du parking Maud'huy.**

**Rapporteur: M. CAMBIANICA**

Par délibération du 28 septembre 2017, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir et de céder une partie de l'ensemble immobilier du site de Bon Secours, le bâtiment ancien de l'hôpital restant présentement propriété de l'EPFL.

Le futur projet d'aménagement des deux ailes de ce bâtiment générera inévitablement des besoins en stationnement auxquels la nature de cet immeuble et l'insuffisance de places disponibles sur le site ne pourront satisfaire.

Dans cette perspective, il est proposé de constater la désaffectation des 52 emplacements restants du niveau -3 du parking Maud'huy et de prononcer leur déclassement.

Il est à noter que 85 emplacements ont déjà fait l'objet d'un déclassement par DCM du 28 septembre 2017, il restera donc 241 emplacements (110 places au niveau -1 et 131 au niveau -2) disponibles pour le public.

Il est précisé que, dans le bilan de la ZAC Bon Secours, la cession de ces emplacements sera réalisée à titre onéreux.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2017 constatant la désaffectation et décidant le déclassement de 85 places de stationnement du parking Maud'huy,

VU le plan du niveau -3 du parking Maud'huy,

VU les constats de Mr SCIAMPAGNA Thibaut - SELARL d'Huissiers de Justice ACTA-PIERSON et Associés – 15, rue de Sarre à Metz effectués les 4 et 18 décembre 2017, constatant la désaffectation d'une partie du niveau -3 du parking Maud'huy, correspondant à 52 places de stationnement,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **CONSTATE** la désaffectation d'une partie du niveau -3 du parking Maud'huy, correspondant à 52 places de stationnement, identifiée sur un plan dudit niveau et dûment constatée par huissier ;
- **DECIDE DE DECLASSER** les volumes immobiliers correspondant aux 52 emplacements de stationnement du parking Maud'huy ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler tous les détails de cette procédure et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Maire de Metz,  
Conseiller Départemental de la Moselle  
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière  
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Alienations

Séance ouverte à 09h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 10

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**